



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023



ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231101-DE

Exécutoire le 11 décembre 2023

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 20	Séance du 20 novembre 2023
Date de la convocation : 14 novembre 2023	
Delib20231101	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Mustapha MZARI-ROSSI à Mme Claude FRÉMIN
M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA.

Absents excusés :

M. Philippe BERARDI
M. Francis MÉNARD
Mme Aude LE CAM
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Rachel LOPEZ, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023

ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231101-DE



Exécutoire le 11 décembre 2023

Delib20231101

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, 24 novembre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN